



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E177824

VALABLE JUSQU'AU 10/07/2024

ÉDITÉ LE 02/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 2017B01977

Siret : 832 584 114 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9038826

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041T07358

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T07358-2

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : VENTOUX RENOVATION

40 AV MARIUS JOUVEAU
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Téléphone : 06 52 06 69 20

Portable : 06 52 06 69 20

Fax :

Site Internet : <https://ventoux-renovation.fr/>

E-mail : contact@ventoux-renovation.fr

Responsabilité légale :

EL OUAAZIZI SAID PRÉSIDENT / BENAMEUR JAOUAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/05/2021
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	20/05/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	25/05/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	25/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	16/12/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.